

Marie n'est-elle plus corédemptrice – Conférence de l'abbé Foucauld le Roux

Marie peut-elle encore être appelée Corédemptrice et Médiatrice ? Ces titres seraient-ils désormais « inopportuns » ? Cette conférence de M. l'abbé le Roux propose une analyse doctrinale approfondie de cette question grave.

Publié le 4 mars 2026 · 58 min de lecture



La note doctrinale Mater Populi fidelis du 4 novembre 2025 a suscité une vive interrogation chez de nombreux fidèles : Marie peut-elle encore être appelée Corédemptrice et Médiatrice ? Ces titres, enracinés dans la Tradition théologique et largement employés par le Magistère antérieur, seraient-ils désormais « inopportuns » ou source de confusion ? Cette conférence de M. l'abbé Foucauld le Roux, secrétaire général de la Fraternité Saint-Pie X, propose une analyse doctrinale approfondie de cette question grave.

Donnée dans le cadre du congrès 2026 du Courrier de Rome, tenu le samedi 10 janvier 2026 à Paris, cette intervention s'inscrivait dans le thème général : « Léon XIV, fils de Léon XIII et de François ? »

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=AHV6GwPombw>

MARIE N'EST-ELLE PLUS CORÉDEMPTRICE DEPUIS LE 4 NOVEMBRE 2025 ?

Congrès du *Courrier de Rome*, Paris, samedi 10 janvier 2026

Abbé Foucauld le Roux, Secrétaire général

Introduction

Vous me voyez très heureux d'être parmi vous pour ce magnifique congrès, fort intéressant, fort instructif. Monsieur l'abbé Gleize, avec finesse, a parfaitement introduit la conférence que je dois maintenant vous donner et qui s'intitule, comme vous l'avez lu sur le programme, par cette question légitime qui se pose à la conscience de tout catholique de bonne volonté depuis le 4 novembre 2025 : « Marie n'est-elle plus corédemptrice ? »

Une question d'honneur

Je voudrais dire pour commencer que c'est un très grand honneur pour moi de prendre la parole sur un sujet qui nous tient tous à cœur. Il s'agit de notre Mère, il s'agit de son honneur. Et pouvoir contribuer aujourd'hui, après beaucoup d'interventions récentes sur ce sujet dans diverses publications, pouvoir rendre à mon tour à la bienheureuse Vierge Marie l'honneur qui lui est dû est une grande joie et un grand honneur.

C'est bien d'honneur qu'il est question. Il s'agit de la révérence qui est due ou non à la Vierge Marie. Il s'agit de la louer. C'est cela l'honneur : c'est une révérence, une louange, selon une certaine excellence que nous reconnaissons chez la personne que nous voulons honorer. Et là est la question. Est-il légitime d'honorer la Vierge Marie en la qualifiant de Corédemptrice, de Médiatrice ? La sainte Vierge mérite-t-elle qu'on lui attribue ces titres ? Si oui, alors c'est une question d'honneur de reconnaître cette excellence qu'il y a en elle, et de la proclamer avec joie. Si en revanche il y a quelque chose d'indu, si elle ne mérite pas cet honneur, alors il ne faut pas lui attribuer ces titres. Ce serait lui attribuer une excellence qui ne lui appartient pas.

Or, lorsque nous lisons cette note doctrinale, cette note théologique qui est apparue le 4 novembre dernier, nous lisons cette phrase fort instructive : « Ce n'est pas un honneur pour Marie de lui attribuer une quelconque médiation dans l'accomplissement [de notre justification]^[1] ». Notre justification est, continue la note, « une œuvre exclusivement divine. » Ne lui rendons donc pas cet honneur, car ce n'est pas un honneur, car c'est indu de la qualifier de médiatrice. C'est le numéro 55. Et puis il y a le numéro 22, qui parle du « danger d'obscurcir la place exclusive de Jésus-Christ [...], seul capable d'offrir au Père un sacrifice d'une valeur infinie^[2] » ; ce danger « ne serait pas un véritable honneur pour sa mère ». Ne la qualifions donc pas de corédemptrice, car seul le Christ peut rendre au Père un sacrifice d'une valeur infinie. Ne nous trompons pas dans notre piété vis-à-vis de la Vierge Marie. Et effectivement, si cette médiation, cette corédemption, n'appartiennent pas à l'excellence de la Vierge Marie, alors il n'y a pas lieu de les

reconnaître – c'est indu – ni de les lui attribuer.

Une préoccupation légitime

Cette préoccupation d'offrir à la Vierge Marie un honneur juste est une préoccupation légitime. Il peut y avoir, c'est vrai, des excès dans la piété que nous rendons à la Vierge Marie. Ainsi, pour glorifier la participation de la Vierge Marie à l'œuvre du salut, s'était répandue à la fin du XIX^e siècle, au début du XX^e siècle, cette pieuse idée de la représenter, dans certaines images, revêtue des ornements sacerdotaux, pour montrer à quel point elle s'unissait de tout son cœur aux sentiments de Jésus-Christ Prêtre. Alors, le Saint-Siège était intervenu : le Saint-Office (l'ancêtre du Dicastère pour la Doctrine de la Foi), dans un décret du 15 janvier 1913 – nous sommes sous saint Pie X –, qui sera publié le 8 avril 1916, sous Benoît XV, on lit : « L'image de la bienheureuse Vierge Marie revêtue d'ornements sacerdotaux doit être réprouvée.^[3] » Le Saint-Siège a mis une limite. Il ne convient pas, il n'est pas juste, ce n'est pas honorer la sainte Vierge que de la représenter revêtue d'ornements sacerdotaux. On ne peut pas attribuer à la Vierge Marie cette excellence d'appartenir à l'ordre sacerdotal, tout simplement parce qu'elle n'appartient pas à l'ordre sacerdotal, à l'ordre des ministres de l'Église. Elle est la Reine du Clergé, elle est à un titre tout spécial la Mère des Prêtres, mais elle n'est pas députée au culte public. Et donc, la revêtir des ornements réservés aux ministres publics du culte de l'Église n'est pas juste.

Toutefois, pour revenir à cette question de la Rédemption et de la Corédemption, et de la médiation de la Vierge, on se trouve devant un vrai cas de conscience, une perplexité. Il se trouve que Léon XIII – qui a beaucoup écrit sur la Vierge Marie –, dans son encyclique *Fidentem* du 20 septembre 1896, parle de la Vierge Marie en la qualifiant de « médiatrice auprès du Médiateur^[4] ». Et c'est loin d'être un cas isolé. Le Saint-Office, dans un décret très voisin de celui que nous venons de citer, daté du 26 juin 1913, loue, lorsque l'on invoque le nom de Jésus, l'ajout de « Bienheureuse Marie, mère de Jésus, notre corédemptrice^[5] ». Il pourrait donc sembler à première vue que dans l'usage que l'on peut constater à travers ces textes du magistère, il soit plutôt juste et bon de qualifier la Vierge Marie de médiatrice, de corédemptrice.

Un avertissement sérieux...

Mais voilà que la note doctrinale nous avertit : certains titres présentent – je cite la note – une « difficulté de contenu^[6] ». Certains titres risquent de conduire à une « compréhension erronée de la figure de Marie ». Il y a donc lieu de se méfier. Deux titres en particulier : le titre de *corédemptrice* d'abord, et celui de *médiatrice*. Le titre de *corédemptrice* est présenté – si on lit bien cette note et la présentation qui la précède – comme un terme qui est employé par les papes « sans trop l'expliquer^[7] », et que le concile Vatican II a eu soin « d'éviter ». Un terme, dira le cardinal Ratzinger, « peu clair », contenant une doctrine « pas tout à fait mûr^[8] ». Un terme, dira le même cardinal Ratzinger, « erroné », « trop éloigné de la Sainte Écriture et de la patristique ». Un terme, dira François, abusif : il parlera de « sottise ». Il n'y a pas, dit le pape François, « de corédempteur avec le Christ, unique rédempteur^[9] ». C'est un terme donc, dit la note, qui est « toujours inopportun^[10] », un terme inutile, un terme « gênant ». Pourquoi ? Parce qu'il demande trop d'explications pour être bien compris. Parce qu'il « risque d'obscurcir l'unique médiation du Christ ». Parce qu'il risque de « générer une confusion dans l'harmonie des vérités de foi ».

C'est une mise en garde sérieuse qui appelle notre réflexion. À vrai dire, on se réjouit d'un tel souci d'éviter tout ce qui peut générer de la confusion par rapport au rôle salvifique du Christ, par rapport à l'harmonie des vérités de foi : nous n'étions plus tellement habitués à un tel souci depuis soixante ans... Mais il s'agit ici d'une question qui nous perturbe parce qu'elle ne correspond pas à la formation que nous avons reçue sur la Vierge Marie.

Quant au terme de *médiatrice*, là encore, c'est un terme qui est présenté comme étant assez peu sérieux. Benoît XV avait refusé de définir comme un dogme la médiation de la Vierge... Il avait – excusez – « seulement » approuvé une messe dans la liturgie en l'honneur de la médiation de la Vierge. Là encore, le Concile avait soigneusement évité d'utiliser ce terme, et le cardinal Ratzinger le jugeait, comme celui de *corédemptrice*, comme étant « peu clair », comportant une doctrine « peu mûre ». Aussi, sans le qualifier de « toujours inopportun », la note doctrinale du 4 novembre 2025 nous invite à une « prudence particulière^[11] » pour l'utiliser. C'est un titre qui a trop de « limites » pour qu'on s'en serve.

... qui laisse perplexe

On est en présence d'un revirement, d'un changement. Ce qui, hier, semblait tout à fait approuvé, juste et encouragé, semble aujourd'hui dangereux. Et ce revirement, on l'appuie sur la mise en péril du rôle exclusif du Christ.

Ce qui est curieux dans cette justification d'un tel revirement, c'est que cet argument ressemble beaucoup à celui qu'utilisent les protestants pour contester toute forme de médiation dans l'œuvre du salut réalisée par le Christ. C'est un argument qu'on avait déjà entendu, mais pas chez les catholiques. Jamais, dans le développement du culte marial, on invoque ce danger de compromettre l'unité de la médiation du Christ. Ou plutôt, on a soin de préciser, en développant la théologie mariale, qu'elle est parfaitement respectueuse du rôle propre, unique, spécifique et exclusif de Jésus-Christ. Ces précisions sont toujours apportées mais sans crainte, comme pouvant parfaitement s'harmoniser. Ici, on découvre une sorte de crainte, on pourrait même dire de paranoïa, qui d'habitude se situe plutôt chez les protestants.

Et puis, ce qui est plus gênant, c'est de constater que ce revirement, cette découverte d'un tel danger pour la mise en lumière du rôle du Christ, s'appuie uniquement sur l'approfondissement de la théologie de ces trente ou quarante dernières années. On a l'impression, quand on lit cette note, que les mots ont eu un usage abusif dont on ne s'est pas vraiment aperçu aux XIX^e et XX^e siècles, et qu'une réflexion a été menée à partir du milieu du XX^e siècle pour réfléchir, savoir si ces termes étaient suffisamment précis pour être utilisés. Et on s'est aperçu, après mûre réflexion, après études approfondies, que finalement, non, il n'y avait pas de fondement suffisant, et qu'il valait mieux renoncer à utiliser ces termes. Le tout enrobé d'une merveilleuse et pieuse intention de préciser la juste place de la Vierge Marie.

Et voilà qui doit définitivement nous rassurer sur la perspective de cette note doctrinale : cette intention de préciser la juste place de Marie doit s'effectuer, nous dit le préfet de ce dicastère dans sa lettre de présentation, selon deux critères. Le premier : une « profonde fidélité à l'identité catholique^[12] ». Le second : « un effort œcuménique particulier ».

Alors, il n'est pas besoin d'être très soupçonneux pour deviner, derrière ces prétextes, une véritable tromperie. Cette double intention a tout d'une intention double, et d'une gageure. Comment demeurer profondément fidèle à l'identité catholique tout en entreprenant un effort œcuménique particulier ? Cet « en même temps » est pour le moins suspect.

Et puis, ce qui achève de démasquer cette tromperie, c'est un examen attentif et vraiment sérieux de la théologie mariale avant le concile Vatican II, où l'on s'aperçoit que ces titres étaient bien plus fondés que ce que cette note voudrait nous faire croire.

Plan de la conférence

Alors, pour développer cette conférence, j'articulerai mon propos en trois temps. Le premier sera le plus long, le plus important, c'est le nœud de notre question : il s'agit d'exposer, de manière bien sûr trop rapide, la doctrine catholique sur la médiation et la corédemption, telle qu'elle fut véhiculée par la Tradition jusqu'au concile Vatican II.

Dans une deuxième partie, beaucoup plus courte, nous confronterons cette doctrine à l'enseignement de la note doctrinale, pour tâcher d'en comprendre la portée gravissime.

Et puis, dans une troisième partie, nous chercherons à comprendre d'où vient cette note, en la situant dans son contexte doctrinal pour pouvoir mieux la comprendre. Et nous tirerons alors quelques conclusions ou observations plus pratiques.

I – La Vierge Marie est corédemptrice et médiatrice

Préambule

Avant de commencer, un triple préambule à cette exposition théologique : trois points que j'aimerais souligner, qui sont importants pour vraiment comprendre la portée de la note doctrinale et sa gravité.

1. Le mystère de Marie est un tout

Le premier point qui me semble important, c'est de préciser que les titres de la Vierge Marie ne sont pas purement décoratifs ou optionnels. Tous les titres qui sont attribués à la Vierge Marie, tous les attributs qu'on lui donne, disent quelque chose du mystère de la Vierge Marie. Ils expriment des vérités, ils expriment des aspects, des parties d'un tout qui est cohérent, qui a son unité. Le mystère de la Vierge Marie est un mystère très riche qui comporte beaucoup d'aspects, et tous ces aspects sont inséparables. Parce que le mystère de la Vierge Marie est un.

Nier une vérité au sujet de la Vierge Marie – si on la nie implicitement ou explicitement – c'est au mieux obscurcir le mystère, au pire le dénaturer et le rendre incompréhensible. À l'inverse, découvrir une vérité sur la Vierge Marie, c'est mieux comprendre le mystère et le rendre plus intelligible. Toutes les vérités au sujet de la Vierge se tiennent.

2. Les vérités mariales sont ordonnées

Le deuxième préambule, c'est de dire que toutes ces vérités qui se tiennent sont des vérités ordonnées entre elles, les unes par rapport aux autres. Il y a un ordre dans le mystère de la Vierge Marie.

Ça, c'est vrai de toute la théologie catholique. Toute la théologie catholique est un tout merveilleux, extrêmement bien ordonné. Tous les traités théologiques, toutes les vérités de foi s'articulent les unes avec les autres d'une manière extraordinaire. Il y a une vraie harmonie des vérités chrétiennes. Et quand on étudie la foi catholique, on étudie l'harmonie de cette foi, on admire l'harmonie de cette foi : la théologie est une sagesse, une sagesse qui contemple l'ordre qu'il y a dans les choses, pour le décrire – c'est le propre du sage d'ordonner.

Le développement de la mariologie va donc s'effectuer en situant le mystère de Marie à sa juste place dans tout l'ordre de la théologie. Et donc, puisque la Vierge Marie, on va le voir, est la mère du Christ, le traité théologique de la Vierge Marie va s'étudier à sa juste place qui est d'être juste à côté de celui du Christ. La théologie de la Vierge Marie est très proche, articulée autour des mystères du Christ. Nous voyons donc les développements de la mariologie au fil des siècles en parallèle de la contemplation et de l'étude du mystère du Christ.

Et bien sûr, au sein du mystère de Marie, c'est à partir de la contemplation et de l'étude des notions fondamentales de la mariologie que nous découvrons, en le comprenant toujours mieux, tous les aspects que comporte ce riche mystère. Exactement comme on découvre en théologie toutes les facettes du mystère du Christ, en approfondissant les notions les plus fondamentales que nous connaissons au sujet du Christ ; il en va de même pour la Vierge Marie. Il est important de saisir cet ordre si l'on veut comprendre correctement la place de cette médiation et de cette corédemption dans le mystère marial lui-même, dans la théologie de la Vierge Marie.

3. La théologie progresse à partir de la Tradition

Et dernier élément de ce préambule : ces vérités qui se tiennent toutes, qui sont ordonnées et articulées entre elles, la théologie ne les découvre pas en suivant une intuition arbitraire ou une fantaisie de piété personnelle. Non. Il s'agit : non pas d'inventer ; non pas, à la manière d'un artiste, d'esquisser ou d'embellir plus qu'il ne faudrait la Vierge Marie, non ; il s'agit d'avancer dans la pénétration de ce mystère à la lumière de la Révélation, que nous contemplons dans ses sources qui sont la Sainte Écriture et la Tradition, présentées par le Magistère. Et donc, c'est à la lumière du Magistère, point de départ de la réflexion théologique, que nous avançons pour expliciter, mettre des mots sur des vérités qui sont révélées, mais sur lesquelles l'esprit du théologien travaille pour arriver à mieux les saisir, à mieux les appréhender, à mieux les exprimer.

Et ce travail théologique qui pénètre, à partir de ce que propose le Magistère, la théologie de la Vierge Marie, ce travail théologique va être parfois assumé par le Magistère lui-même, qui va donner de l'autorité à un travail théologique en disant : « Oui, ce terme semble être celui qui exprime le mieux le mystère. Il est élaboré par le théologien, mais moi qui suis détenteur du pouvoir de Magistère, je décide de réserver ce terme à l'expression de ce mystère, parce qu'il en est l'expression la plus aboutie, la plus parfaite, la plus précise. » Alors, c'est un nouveau point de départ – puisque le Magistère atteste qu'une telle vérité exprimée de cette manière-là est bien révélée par Dieu – un nouveau point de départ pour de nouveaux approfondissements

théologiques.

C'est de cette manière que se déploie le dogme ; si bien qu'on parvient d'une connaissance, peut-être confuse au départ, à une connaissance de plus en plus précise du dogme de la Vierge Marie. Et tout texte théologique sur la Vierge Marie – et cette note doctrinale ne doit pas avoir d'autre objectif, normalement – a pour but de nous aider à progresser dans cette recherche d'une précision toujours plus grande, dans un approfondissement toujours plus vaste et plus précis des mystères que nous connaissons au sujet de la Vierge Marie.

Du mystère du Christ...

Alors, à partir de ce préambule, comment situer, comment comprendre la place réservée à la corédemption et à la médiation de la Vierge Marie ? Si ces qualités, si ces vérités sont vraies, c'est-à-dire si la Vierge Marie est vraiment corédemptrice et médiatrice, alors on ne peut le découvrir que par un développement et un approfondissement de ce que nous connaissons déjà sur la Vierge Marie, en parfaite harmonie avec ce que nous connaissons du Christ. Et donc, il est tout à fait légitime de chercher à vérifier si un tel enseignement, une telle piété – la corédemption, la médiation – ne mettent pas en péril des vérités déjà enseignées par l'Église. Il est certain que si la corédemption ou la médiation devaient mettre en péril le dogme de l'unicité du Sauveur, alors il faudrait les réprouver car ce serait le signe qu'elles ne sont pas catholiques.

Que savons-nous du Christ ? Nous savons du Christ – puisque c'est à partir de la théologie du Christ que nous comprenons la théologie de la Vierge Marie – qu'il est Sauveur. C'est ça qui résume le mystère du Christ. Il est Sauveur. Que veut dire Sauveur pour le Christ ? Il est l'Homme-Dieu. L'Homme-Dieu, la deuxième personne de la Sainte Trinité incarnée. C'est le mystère de l'Incarnation. L'Homme-Dieu qui s'incarne.

Pourquoi ? Pour nous racheter. L'Incarnation est ordonnée essentiellement au rachat des hommes, à la satisfaction des péchés pour racheter le genre humain, en expiant à sa place la peine due au péché pour satisfaire la justice divine. Cette œuvre de la Rédemption se réalise en deux temps. D'abord, il s'agit pour le Sauveur d'offrir son sacrifice, sacrifice parfait qui rachète parfaitement l'humanité. Et dans un deuxième temps, il s'agit de faire parvenir à chaque âme en particulier les fruits de cette Rédemption. On parle, en théologie, de rédemption objective et de rédemption subjective.

Trois temps, donc, mais toujours ordonnés l'un par rapport à l'autre. D'abord, un temps où le Christ s'incarne, se constitue médiateur : à la fois Dieu et homme, entre Dieu et les hommes, pour être capable de les racheter. Deuxième temps, qui est la fin même de l'Incarnation : le Christ nous rachète, il offre son sacrifice. Et troisième temps : il distribue les fruits de ce sacrifice aux hommes.

... au mystère de Marie

Alors, il est vraiment tentant, c'est vrai, et c'est effectivement le chemin suivi par la théologie catholique, de situer la place de la Vierge Marie par rapport à ce Sauveur, par rapport à cette Rédemption. Nous voyons la Vierge Marie, d'abord, à une place qui est évidente, puisque c'est

tout ce que nous savons d'elle premièrement : elle est la Mère du Sauveur, elle est la Mère de l'Homme-Dieu ; nous voyons donc la Vierge Marie rendre possible le Médiateur, rendre possible l'Incarnation. Elle est là pour donner à la deuxième personne de la Sainte Trinité la matière dont Dieu a besoin pour former sa propre nature humaine. Et nous voyons donc la Vierge Marie très proche du Sauveur, puisque c'est d'elle qu'il tire la substance de sa chair et de son sang.

Ensuite, puisque l'Incarnation est faite pour la Rédemption, c'est tout naturellement qu'on est tenté de situer la Vierge, là encore, à côté du Rédempteur dans l'acte même de la Rédemption. Et c'est là que se situe la notion de corédemption. Qu'est-ce que c'est la notion de corédemption ? C'est le fait pour la Vierge Marie d'être associée intimement à l'acte par lequel le Sauveur rachète l'humanité.

Et puis nous voulons, pour terminer, situer aussi la Vierge Marie dans une association au Christ dispensateur des grâces, au Christ qui sanctifie les âmes, en plaçant la Vierge Marie à ses côtés dans ce rôle de Médiatrice universelle. La sainte Vierge est au côté du Christ pour, avec lui, distribuer les grâces sur les âmes.

Ce parallèle est-il légitime ? A-t-on le droit d'attribuer à la Vierge Marie une association à l'acte même de la rédemption des hommes, et une association à leur sanctification par la distribution des grâces ? Telle est la question.

Mère de Dieu

Le point de vue de la mère est assez peu contesté. La note elle-même le reconnaît sans difficulté. La Vierge Marie est bien celle qui donne la vie au Fils de Dieu dont il tire sa chair. Et c'est déjà, à vrai dire, un premier sens pour la qualifier de médiatrice. Elle est médiatrice au sens où elle nous donne le Médiateur, où c'est à son *fiat* que Dieu a subordonné la réalisation de l'Incarnation. Elle fut sollicitée par l'ange pour savoir si elle acceptait de rendre possible l'Incarnation et elle a dit oui. Et en ce sens, la note doctrinale de 2025 reconnaît à la Vierge un certain sens du mot *médiatrice*. Mais la question est de savoir si elle rend possible uniquement l'Incarnation, ou bien si elle rend possible l'Incarnation rédemptrice.

Autrement dit, où s'arrête le rôle de la Vierge ? Quand a-t-elle fini sa mission ? A-t-elle fini sa mission lorsqu'elle a dit « *fiat* » et qu'elle conçut du Saint-Esprit ? « Merci, très sainte Vierge Marie. Grâce à vous, l'Incarnation a eu lieu. Maintenant, vous n'avez plus de rôle à jouer. Votre mission est terminée... » ? Ou bien, peut-être, allons jusqu'à la naissance. Pour qu'elle soit Mère de Dieu, il faut qu'elle lui donne la vie, il faut qu'elle le mette au monde. Allons jusqu'à la naissance. Le Christ est né. Il est un petit bébé dans les bras de sa mère. « Merci, très sainte Vierge Marie. Votre mission est terminée... » Oui, mais quand on met un enfant au monde, il est naturel qu'on soit aussi chargé de son éducation. Il est du rôle d'une mère, non seulement de mettre au monde ses enfants, mais de les conduire jusqu'à leur perfection par l'éducation. Alors, continuons. La Vierge Marie doit avoir une mission qui va jusqu'à la fin, finalement, de la formation de l'éducation de l'Enfant Jésus. Donc, disons, jusqu'au début de la vie publique. Au début de la vie publique, Jésus peut enfin quitter sa mère. « Merci, bonne et sainte mère, vous avez bien accompli votre mission. Désormais, place à la Rédemption. Votre mission est terminée... » Ou bien, peut-on continuer ?

Léon XIII, dans une charmante méditation sur les mystères du Rosaire,^[13] nous explique qu'il serait très surprenant que le rôle de la Vierge Marie s'arrêtât en cours de route. L'Incarnation est rédemptrice. Et donc, le rôle de la Vierge Marie ne consiste pas seulement à mettre au monde l'Homme-Dieu ; elle consiste à le mettre au monde pour le rachat des hommes. Et donc, elle va continuer à être associée à la mission du Fils de Dieu jusqu'au bout, jusqu'à l'achèvement, jusqu'à la consommation de cette mission du Fils de Dieu. Et tant que le Fils de Dieu n'a pas fini sa mission, la Vierge n'a pas fini la sienne.

« Voici, dit Léon XIII commentant les mystères du Rosaire, voici les mystères de joie. Le Fils éternel de Dieu fait homme s'incline vers les hommes ; mais c'est avec le consentement de Marie. Enfin le Christ, l'attente des nations, vient au jour ; mais il naît de Marie, et si les bergers et les mages, prémices de la foi, se hâtent pieusement vers son berceau, c'est avec Marie qu'ils trouvent l'enfant. Et lorsque cet enfant veut ensuite être apporté au temple, afin de se livrer par un rite public en victime à Dieu son Père, c'est encore par le ministère de sa mère qu'il est présenté au Seigneur...

« Ce n'est pas autrement que parlent les mystères douloureux. Dans le jardin de Gethsémani où Jésus endure une crainte et des tristesses mortelles, et au prétoire où il est flagellé, on ne voit pas, il est vrai, Marie près de lui ; mais depuis longtemps, elle connaît très clairement les douleurs réservées à son Fils. En effet, lorsqu'elle s'offrit comme servante pour être sa mère, et lorsqu'elle se consacra tout entière avec lui dans le temple, elle devint dès lors, par l'un et l'autre de ces actes, *l'associée* de ce Fils dans son œuvre si laborieuse d'expiation pour le genre humain.

« Il n'est donc pas douteux qu'elle n'ait pris en son âme une très grande part aux amertumes, aux angoisses, aux tourments de son Fils unique. Du reste, c'est devant elle et sous ses regards que devait s'accomplir le divin sacrifice, en vue duquel cette Vierge généreuse l'avait formé de sa chair et nourri de son lait. Mais ce qu'il y a de plus touchant à remarquer dans ce dernier mystère, c'est que tout près de la croix de Jésus était debout Marie, sa mère ; sa mère qui, brûlant pour nous d'une charité sans bornes, offrait, elle-même, afin de nous recevoir pour enfants, son propre Fils à la justice divine, mourant en son cœur avec lui, transpercée qu'elle était d'un glaive de douleurs.^[14] »

Corédemptrice ?

Est-ce simple piété de Léon XIII, ou est-ce vérité du dogme sur la Vierge Marie ? Il faut éclairer cela – et c'est la partie la plus difficile peut-être de cet exposé, celle qui requiert le plus votre attention ; car on est en face d'un triple problème, et un problème sérieux.

Le premier problème, c'est que la Vierge Marie doit être rachetée elle aussi. Il faut qu'elle bénéficie du sacrifice. Comment pourrait-elle donc jouer un rôle dans l'acquisition de la grâce, si elle-même a besoin que ce sacrifice ait lieu ?

Et puis, en admettant que cela soit possible, qu'elle puisse être participante, associée à la rédemption objective elle-même, à quoi bon ? À quoi bon cette association ? À quoi peut bien servir la corédemption de la Vierge, si le sacrifice du Christ est parfait en lui-même, si le Christ

est l'unique médiateur qui suffit pour racheter tous les hommes ? À quoi bon ?

Et puis, quand bien même on voudrait à tout prix reconnaître une place pour la Vierge Marie, ne serait-il pas suffisant de lui reconnaître une place dans la distribution des grâces ? Pourquoi faudrait-il qu'elle soit corédemptrice ?

- *Un privilège possible*

Première question : il faut que la Vierge Marie soit rachetée. Et là se trouve un approfondissement magnifique de ce que nous savons déjà sur la Vierge Marie. Que savons-nous d'elle ? Qu'elle est l'Immaculée Conception. Et nous savons pourquoi : elle est l'Immaculée Conception, c'est-à-dire qu'elle fut préservée du péché originel, pour être la digne mère du Fils de Dieu. Oui. Et qu'est-ce que cela veut dire ?

Non seulement cela veut dire qu'il fallait qu'elle fût préservée de tout péché pour que la chair du Fils de Dieu fût tirée d'une origine absolument pure ; pour que le sein dans lequel allait s'incarner le Fils de Dieu fût absolument pur de tout péché – et cela est une raison tout à fait puissante pour justifier l'Immaculée Conception. Oui.

Mais, « pour être la digne mère du Fils de Dieu », cela veut dire en réalité plus que cela. Cela ne veut pas seulement dire être la digne mère qui mettrait au monde l'Homme-Dieu, mais être celle qui serait la mère du Rédempteur. Être non seulement la digne mère du Fils de Dieu, mais être sa digne mère jusqu'à la fin, avec tout ce qu'implique la maternité divine ; et donc pour être la corédemptrice du Fils de Dieu.

C'est dans le mystère de l'Immaculée Conception que nous trouvons la réponse à cette question. Comment la Vierge peut-elle être à la fois rachetée par le Christ et unie à lui dans le rachat des hommes ? Par son immaculée conception. Pourquoi la Vierge Marie fut-elle préservée du péché par le Christ ? Pour pouvoir être avec lui corédemptrice. La Vierge Marie fut rachetée par le Christ, oui, mais dans son immaculée conception. Elle ne fut pas rachetée par le Christ comme nous : elle fut rachetée par le Christ selon un mode très spécial, très spécifique, unique. Elle aurait dû contracter le péché, mais le Christ meurt pour qu'elle en soit préservée.

Et donc, parce que le Christ meurt pour qu'elle en soit préservée, elle n'appartient pas, elle n'a jamais appartenu, elle n'appartiendra jamais à la masse des pécheurs. Elle en est séparée. Elle est dans un ordre à part, elle a une place à elle, elle n'est pas dans notre ordre à nous, elle n'est pas dans notre monde. Vis-à-vis de la Rédemption, elle est rachetée d'une manière très spéciale qui la place à part : elle est créée dans la grâce. Elle n'est pas rachetée comme nous. Sa rédemption à elle consiste à être mise à part, à être préservée.

Ce n'est donc pas une simple exception. Une simple exception qui, si on la prenait trop matériellement, mettrait en péril l'unité même de la Rédemption. Comment se fait-il qu'elle n'ait pas eu à être rachetée comme nous ? Où est l'unité de la Rédemption ? Exception pourquoi ?

Parce qu'elle est le premier effet de la Rédemption. Un premier effet que le Christ, dans sa sagesse, que Dieu, dans sa sagesse, a préordonné pour que, bénéficiant par avance de la rédemption de son Fils, elle fût à même de participer au second effet de la Rédemption qui

serait de racheter les âmes pécheresses. Et parce qu'elle n'appartient pas à ce monde des âmes pécheresses, parce qu'elle est rachetée avant – non pas avant chronologiquement, mais avant dans l'ordre de la Rédemption, dans l'ordre réel des choses – elle est en mesure d'agir par rapport à notre rédemption à nous.

Elle est mise à part en réalité pour cela : et ainsi est parfaitement sauvegardée l'unité de la Rédemption. La Vierge est mise à part pour pouvoir être associée au Christ dans la réalisation du rachat de nos âmes. Elle ne mérite pas sa préservation, bien sûr – parce qu'on ne mérite pas la grâce initiale, donc elle ne mérite pas sa préservation ; mais avec le Christ, elle mérite pour tous les hommes, parce qu'elle est l'Immaculée Conception. L'Immaculée Conception rend possible la corédemption, sans aucun préjudice pour l'unicité du Rédempteur.

Certes, il faut ajouter cette précision : ce mérite qui est celui de la Vierge Marie, par lequel elle obtient personnellement le salut de nos âmes, par lequel réellement elle nous rachète, n'est pas strictement sur le même plan que le mérite du Christ. C'est un mérite qu'on appelle « de convenance, *de congruo* », c'est-à-dire provenant de l'amitié du Christ. Parce qu'elle est associée au Fils de Dieu, parce qu'elle est unie par une charité unique au Fils de Dieu, alors le Christ obtient, lui offre plutôt, comme récompense de sa charité, comme récompense de sa corédemption, le salut de nos âmes. Elle le mérite vraiment, elle a un droit sur nous qu'elle a obtenu par sa compassion.

- *Un privilège utile*

Mais alors, si effectivement il est possible qu'elle soit corédemptrice, à quoi bon ajouter quelque chose à la rédemption parfaite du Christ ? Puisque le Christ est vraiment l'unique rédempteur, puisque c'est le Christ qui nous rachète tous, à quoi bon la corédemption ? À quoi ça sert ? Quelle en est l'utilité ?

Il faut revenir pour ça au mystère du Christ. La question qu'il faut nous poser pour savoir quelle est la raison pour laquelle la Vierge est corédemptrice, c'est de savoir pourquoi le Christ est rédempteur, pourquoi le Christ souffre, pourquoi le Christ meurt.

Nous le savons : une seule goutte de sang aurait suffi. Même un seul acte d'amour du Christ aurait suffi pour racheter tous les hommes. Pourquoi ces souffrances ?

On répond parfois : pour que sa charité soit plus parfaite dans la Passion ! Mais la charité du Christ était parfaite dès le premier instant... Alors, c'était pour que la justice de Dieu fût plus parfaitement satisfaite ! Mais la justice de Dieu, si le Christ offre un acte de charité, est parfaitement satisfaite : Dieu ne refuse rien à son Fils... Alors, c'est pour donner l'exemple aux hommes, pour que les hommes, en voyant le Christ, apprennent à souffrir ! Mais la question rebondit : pourquoi les hommes souffriraient-ils si le Christ a tout souffert ? Pourquoi, si la rédemption suffit ? Pourquoi, si le Christ a tout payé ? Pourquoi devons-nous nous aussi payer à notre tour ?

Ce n'est pas pour une justice plus parfaite ; ce n'est pas pour une justice plus stricte... C'est en vertu d'un amour plus parfait. Un amour plus parfait : cet amour par lequel le Christ veut nous sauver, non seulement en réparant à notre place, mais *en nous permettant à notre tour de mériter nous aussi le salut qu'il nous obtient*. Il faut, en raison de ce grand amour de Dieu, il faut que

l'homme se sauve lui-même. Il faut que l'homme soit lui-même acteur de son salut. Il faut que l'homme mérite.

Pourquoi ? Parce que posséder ce qu'on a mérité, c'est le posséder de manière plus parfaite, de manière plus glorieuse. Donc, le Christ ne profite pas d'être Dieu pour nous racheter à peu de frais. Il veut nous racheter en souffrant comme homme. Il considère tout ce qui serait nécessaire à sa seule humanité pour satisfaire les péchés des hommes, et il le souffre. Dieu ne s'est pas fait homme pour se dispenser de souffrir, ni pour dispenser la nature humaine de payer sa part... Il s'est fait homme pour permettre à l'homme de se racheter lui-même, dans la dépendance des mérites divins du Christ. Le Christ ne nous dispense pas de souffrir et de mourir, il nous invite à le suivre.

Et donc, il ne suffit pas, pour être sauvé, de croire à ce que le Christ a fait pour nous : il faut y participer. La Passion doit se prolonger dans le Corps Mystique du Christ pour être plus parfaite ; pour être non seulement l'œuvre du Christ qui nous sauve, mais l'œuvre du pécheur qui se sauve. Oui, la Passion du Christ, si elle n'est que celle du Christ, n'est pas complète : il lui manque quelque chose, il lui manque d'être vécue dans chacun des membres de son Corps Mystique.

Et tous, nous sommes invités à suivre le Christ pour participer à notre salut, pour mériter notre salut avec le Christ – en vertu des mérites du Christ, mais en méritant avec lui, dans la dépendance de sa grâce. Certains participeront assez peu, mais participeront quand même à ce rachat ; d'autres y participeront beaucoup, chacun selon la mesure que Dieu lui a fixée, par amour, par charité. Certains y participent par vocation, par fonction, par état, ils se consacrent à cela : souffrir pour sauver les âmes – se sauver eux-mêmes, et sauver toutes celles qui paieront si peu cher le prix de leur salut.

En ce sens, si vous m'avez suivi, tous nous méritons d'être appelés corédempteurs. Tous nous méritons à notre manière, à notre place, le salut qui nous est offert par le Christ, à la fois pour nous et pour les âmes que nous voulons aider à sauver. Et on serait tenté de dire qu'en ce sens Marie, comme nous, parce qu'elle offre ses souffrances, parce qu'elle offre sa charité pour que les hommes soient sauvés, mérite comme nous, finalement, d'être appelée corédemptrice. Mais attention : la corédemption de la Vierge Marie est tout à fait d'un autre ordre et c'est cela qu'il faut remarquer pour achever cette explication.

Ça ne suffit pas de dire que la Vierge Marie est corédemptrice au sens où nous pourrions l'être nous-mêmes, parce que nous participons par notre charité, par notre mérite, à la Passion du Christ, en obtenant la grâce du salut. Tout cela a lieu dans l'histoire du monde après la Rédemption. Tout cela a lieu, au fond, dans l'application des fruits de la Rédemption.

La Vierge Marie, elle, connaît une association à l'œuvre de la Rédemption qui est unique, qui n'est celle d'aucun d'entre nous. Cette association a pour particularité de rendre possible la Rédemption et de s'y unir parfaitement : la Rédemption elle-même.

Elle n'est pas seulement unie à la volonté de Dieu de sanctifier telle ou telle âme : elle est unie à la volonté de Dieu de racheter le monde par l'Incarnation rédemptrice. Elle participe, depuis le *fiat* jusqu'au *stabat*, à la réalisation de notre salut, par sa charité, par son union, par sa compassion, par ses souffrances de mère. Elle participe à la réalisation du sacrifice de la Croix d'une

manière absolument unique.

« Il faut arrêter net toute discussion sur la corédemption, dit le Père Nicolas, si on se borne à voir dans le cœur de cette pauvre mère, écrasée de douleur devant son Fils crucifié, des sentiments vulgaires ou simplement profanes. Je suppose acquis qu'à ce moment, son âme est celle qui a répondu « *fiat* » à l'ange de l'Annonciation, et qui a adhéré à l'Incarnation rédemptrice en pleine lumière et dans un grand élan d'amour désintéressé. [...] Je suppose acquis que cet amour maternel porté à son sommet, dépouillé de tout ce qui l'entache et le limite dans les autres femmes, veut essentiellement que s'accomplisse le but de son Fils qui est de nous sauver en vivant en nous, désirant seulement ne pas être séparé de lui dans cette mort et dans cette vie pour nous. Ce sentiment d'amour maternel qui la pousse à adhérer est aussi ce qui la déchire. Celui qui voudrait faire une analyse théologique des souffrances propres de Marie devrait les étudier comme une *compassion* [souffrir avec le Christ]. Cette Mère souffre de la souffrance de son Fils, sans aucun retour égoïste sur soi-même.

« Comment penser que, s'il est possible – et nous avons vu que c'était possible – de donner à une telle souffrance inspirée d'un tel amour, une valeur, une efficacité pour le salut du monde, le Christ ne l'aurait pas fait ?

« Quoi ! Ils souffrent ensemble, elle ne souffre que de sa souffrance à lui, elle est pleinement unie à son désir de nous sauver, à son obéissance, à l'offrande qu'il fait lui-même au Père ; elle n'a avec lui qu'un cœur et qu'une charité ; et tout ce qu'elle apporte de peine et d'offrande, si uni que cela puisse être à la peine et à l'offrande de Jésus-Christ, n'emprunterait à celle-ci aucune valeur rédemptrice, n'aurait aucun retentissement qui lui soit propre sur le salut des hommes, auquel pourtant elle sacrifie tout ?^[15] »

C'est une magnifique évocation de ce que le Christ fait quand il voit sa mère souffrir, si intimement unie à lui dans cet acte par lequel il nous rachète tous. La souffrance de Marie, sa compassion, loin d'être inutile, ajoute et perfectionne la Passion du Christ.

- Elle ajoute aux souffrances du Christ un surcroît d'intensité, car il y a une souffrance spécifique que le Christ ne souffre que parce que sa mère est là : celle de la voir souffrir.
- Il y a aussi le fait que cette souffrance soit partagée : le Christ, sans elle, n'aurait pas éprouvé de compassion. Il compatit aux souffrances de sa mère.
- Mais surtout, il compatit en sa mère à ses propres souffrances. Et il donne à tous les hommes que nous sommes, non seulement un nouvel Adam qu'il est lui-même, un Sauveur, mais dans sa sagesse, il donne aux hommes que nous sommes une nouvelle Ève. Pourquoi souffre-t-il ? Pour que la Passion soit plus parfaite, pour que tout ce qu'il y a d'humain en lui s'unisse parfaitement à la Divinité dans le rachat des hommes. Eh bien, en plaçant une femme à côté de lui, il donne à cette œuvre de la Rédemption une plus grande plénitude d'humanité. La Passion, la Rédemption est plus humaine, plus parfaitement humaine, du fait que s'y trouvent associées de manière si intime les souffrances d'une femme, les souffrances d'une mère. La seule qui pouvait lui être si unie, la seule femme qui pouvait lui être si unie, c'était sa mère. Et parce qu'elle est sa mère, ces souffrances sont uniques. Et parce qu'elles sont uniques, elles méritent avec celles du Christ notre salut. Le Christ souffre en

Marie la souffrance d'une compassion qu'il ne pouvait souffrir en lui-même. La Rédemption est plus complète.

- *Un privilège avéré*

Alors la Rédemption, on l'a vu, est possible parce que la Vierge est immaculée. Elle est convenable, on vient de le voir, pour toutes ces raisons : parce que la Passion est ainsi plus belle, plus parfaite. Mais tout cela est-il de l'imagination ou tout cela a-t-il vraiment eu lieu ? La Vierge est-elle, oui ou non, corédemptrice ? Eh bien oui, bien sûr ; selon la théologie catholique, oui.

Si l'on voit la Vierge associée au Christ dans la dispensation des grâces, parce qu'elle est médiatrice ; si on la voit associée à l'œuvre de notre salut par sa maternité, au tout début, lorsqu'elle rend le Rédempteur possible ; alors pourquoi ne serait-elle pas là aussi dans l'étape intermédiaire ? Pourquoi ne serait-elle pas là au moment où le Christ nous rachète ?

- Oui, la Vierge Marie est corédemptrice parce qu'elle est la Mère du Sauveur, parce qu'elle est la Mère du Christ Rédempteur. Elle est donc mère jusqu'au bout pour réaliser avec le Christ la rédemption objective – non pas, bien sûr, sur un même plan, mais de manière subordonnée, profondément unie à lui.
- Et elle l'est parce qu'elle a le pouvoir de disposer des grâces, ce qui suppose qu'elle les ait acquises. Il ne suffit pas de dire qu'elle a un rôle à jouer dans la dispensation des grâces : ce rôle dans la dispensation des grâces s'explique et se comprend uniquement si elle a obtenu un droit sur ces grâces. Et elle a obtenu un droit sur ces grâces parce qu'elle les a méritées. Et elle les a méritées parce qu'elle a été unie au Christ par sa compassion. C'est ce à quoi était ordonnée l'Incarnation elle-même, c'est donc ce à quoi elle était destinée elle-même : c'est le sommet de sa mission de mère.

Mais ces raisons de convenance, ou plutôt de connaturalité, ne peuvent être avancées avec certitude et fermeté que si elles jouissent, que si elles bénéficient de l'autorité du Magistère lui-même. Et force est de constater – c'est un fait, et un fait suffisamment établi – que le Magistère, que toute la Tradition, de manière parfaitement harmonieuse, s'est exprimée en ce sens. Cette théologie de l'association de la Vierge Marie, ce rôle reconnu à la Vierge dans la réalisation de notre salut, il est reconnu à la Vierge depuis toujours. Et plus l'Église franchit les siècles, plus la théologie se développe, et plus ce rôle est reconnu. Il s'agit d'une vérité fondée. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous citer dans le détail toutes les interventions du Magistère sur la question. La *Lettre à nos frères prêtres* qui vient de sortir en a fait une recension admirable, très complète.

Et puis cette unanimité du Magistère s'accompagne de l'unanimité des évêques et des théologiens. Et vous avez à ce sujet – ils sont disponibles pour vous gratuitement à la sortie de cette conférence – les deux derniers numéros du *Courrier de Rome*, sous la plume de Monsieur l'abbé Gleize : les numéros de novembre et de décembre du *Courrier de Rome* font de manière irréfutable, très éclairante, magnifique, lumineuse, le point sur cette unanimité de l'enseignement de tous les évêques et de tous les théologiens dans le monde entier sur cette doctrine. Cette doctrine jouit d'une autorité qui la rend tout à fait prête à être définie par l'autorité suprême comme un dogme de foi.

Jusqu'à la veille du Concile, loin d'enlever au Christ quoi que ce soit, la doctrine de la corédemption, de la médiation de la Vierge, parachève la perfection de l'association des hommes à l'œuvre du Christ, ce qui est tout simplement le but de l'Incarnation.

Hélas il faut accélérer. Je ne développe donc pas de manière plus précise ce qu'il en est de la médiation de la Vierge.^[16]

II – La note doctrinale *Mater Populi fidelis*

J'en arrive, parce qu'il faut en arriver là, à la note doctrinale. Cette note doctrinale, que reconnaît-elle par rapport à ce que nous venons de décrire ? Elle reconnaît que la Vierge Marie a collaboré à l'œuvre de notre salut. Comment ? En étant la mère du Christ. Cela est dit, cela est reconnu, et c'est d'ailleurs en ce sens qu'on admettra un usage à la rigueur possible du terme de *médiatrice*.

Corédemption niée, médiation diminuée...

Mais quelle tristesse de voir dans cette note – avec l'évacuation, tout simplement, d'un magistère tout juste mentionné en note, et qui n'est pas cité – l'évacuation de la corédemption. La Vierge Marie, comme l'a dit Monsieur l'abbé Gleize en conclusion de sa conférence, la Vierge Marie dérange, parce que ce qui dérange, c'est qu'il y ait, à côté du Christ, une participation à l'œuvre de la Rédemption. On évacue donc la corédemption. Tout ce que nous avons développé sur ce titre de corédemptrice est nié à la Vierge Marie : inopportun, inutile, gênant...

La note hésite à reconnaître la médiation... Elle veut bien la reconnaître, mais dans la distribution des grâces seulement, et encore, de manière purement dispositive : la Vierge Marie dispose, de l'extérieur, les âmes à la grâce, au sens où elle intercède pour les âmes, et où elle donne l'exemple. Donnant l'exemple, intercédant pour nous, disposant les âmes à la grâce, alors elle mérite d'être appelée *médiatrice*, avec cette modalité, reconnue par la note, cette modalité maternelle, à la manière dont une lointaine cousine pourrait se sentir un peu la mère de son petit cousin qu'elle prend sous son aile, lorsqu'il a besoin qu'on s'occupe de lui... Mais cette modalité maternelle est comme reconnue à contrecœur : il s'agit d'une forme d'analogie impropre. La Vierge Marie est *comme* notre mère, parce qu'elle prie pour nous, et qu'elle nous donne l'exemple à la manière d'une mère.

... Marie déshonorée

Ce que nie cette note, au fond, c'est le mérite. Pas de mérite à côté des mérites suffisants du Christ. Pas de participation à l'acquisition de la grâce, pour la Vierge Marie. Pas de rôle intermédiaire non plus dans la diffusion de la grâce et dans la sanctification des âmes. Les grâces ne passent pas par les mains de la Vierge Marie pour être distribuées. La Vierge Marie n'a pas de droit sur ces grâces à distribuer. Je cite la note : pas de « complément pour que Dieu agisse pleinement, avec plus de richesse et de beauté^[17] ». Non. Le Christ seul. Le Christ sans sa mère. Le Christ, nouvel Adam, sans la nouvelle Ève. Le Christ nous délivrant, sans que nous ayons à participer à son œuvre de salut.

Et ainsi, au lieu de déployer la théologie mariale pour en découvrir tous les aspects avec émer-

veillement, la note nous laisse avec ce titre de mère qui doit nous suffire. Mère semble tout dire. Et encore... et encore ne comprend-on plus ce que veut dire être mère, si pour eux être mère, c'est simplement s'arrêter à la mise au monde du Rédempteur.

Et cette note, enfin, cette note achève d'assassiner la Vierge Marie dans cette formule terrible, citant François : « Elle est plus disciple que mère^[18] ». Phrase terrible qui achève de dénaturer la Vierge Marie. Disciple comme nous, au fond. Ce que fait cette note, c'est qu'elle met la Vierge Marie à notre niveau. La Vierge Marie devient l'une d'entre nous. La première, peut-être ; oh oui, la plus incomparable ; mais elle appartient au même ordre. Elle ne se distingue plus de la masse des pécheurs. Et donc on ne comprend plus l'Immaculée Conception qui l'avait mise à part pour lui permettre d'être notre corédemptrice. On ne comprend plus le mystère de Marie. Au lieu d'être éclairé, il est obscurci. Des vérités pourtant solides sont décrédibilisées. Le magistère est ignoré. Derrière des mots qu'on évacue, c'est une doctrine qu'on démolit.

De l'ombre sur la Croix

Et une démolition qui ne s'arrête pas à la Vierge ! Car c'est ça qu'il faut remarquer : à travers la Vierge, bien sûr, elle touche au Christ lui-même... C'est l'Incarnation qu'on ne comprend plus, si elle n'a plus pour but de s'associer les hommes. C'est la Rédemption qu'on ne comprend plus, si elle n'a plus pour but d'inviter tout homme à s'associer aux souffrances du Christ. C'est le moyen de s'unir au Christ qui est déformé.

On lit dans la note que « le Seigneur ressuscité promeut, transforme et rend les croyants capables de collaborer avec lui à son œuvre^[19] ». À l'œuvre du Christ « ressuscité ». Comment ? « Lorsque nous donnons le meilleur de nous-mêmes ». « Les croyants, unis au Christ ressuscité, peuvent accomplir des œuvres qui vont dépasser les prodiges de Jésus, du Jésus terrestre, [...] grâce à leur union par la foi avec le Christ glorieux.^[20] » Finalement, l'association des hommes au Christ, c'est « un chant à l'efficacité de la grâce de Dieu^[21] ».

Mais où est la Croix ? On dirait que la grâce a pour but de nous situer immédiatement dans le sillage et dans le rayonnement de la gloire du Christ, sans plus passer par la Passion. Et donc, comment s'étonner qu'à une autre conception de la Rédemption corresponde une autre conception de la corédemption, sans compassion méritoire ?

Une doctrine qui, certes, n'est pas toujours explicitement niée, mais qui est évacuée.

III – Dans la droite ligne du Concile

Alors d'où vient, d'où vient ce renversement ? Comment situer cette note dans son contexte ? Rien de nouveau, en réalité. Cette note qui nous a surpris, si on y réfléchit, c'est une note qui est parfaitement conforme au virage pris par la mariologie à l'occasion du concile Vatican II.

D'une mariologie à l'autre

Quand on lit l'histoire de ce Concile, on voit apparaître une opposition, une dispute entre deux partis. D'abord les partisans, fort nombreux, d'une mariologie qui sera dénigrée comme « triomphaliste », dans laquelle on voit la Vierge Marie surtout comme intimement associée au Christ, et

donc méritant d'être appelée corédemptrice et médiatrice ; si bien que l'ensemble des évêques, au moment du Concile, appelle de tous ses vœux la définition de ces dogmes. Et puis, face à ces mariologues, il s'en trouve d'autres pour qui le rôle de Marie doit être subordonné à celui de l'Église. Marie, pour eux, n'est qu'un membre du Corps Mystique, et il n'y a pas lieu de lui reconnaître cette mise à part, cette corédemption, cette médiation dont nous avons parlé.

Cette opposition s'est vue au congrès marial de Lourdes en 1958, et elle a éclaté au Concile. Elle se vérifiera notamment dans ce choix dramatique de faire du schéma sur la Vierge Marie – qui était un texte à part entière, qui devait se consacrer à la théologie de la Vierge Marie – un simple chapitre au sein du schéma sur l'Église, comme si la Vierge rentrait dans le rang. Pourquoi ? Tout simplement pour des raisons œcuméniques. C'est Rahner, le théologien, qui disait que faire de ce schéma un simple chapitre dans le schéma de l'Église, c'était « le moyen le plus facile de supprimer du schéma des affirmations qui, théologiquement, ne pourraient que faire un mal incalculable du point de vue œcuménique.^[22] » On éviterait ainsi d'en discuter.

Le Groupe des Dombes

Il faudrait faire toute l'histoire de la mariologie au XX^e siècle pour montrer le tournant effectué par le Concile. En réalité, on peut trouver cela développé dans le *Document du Groupe des Dombes*. Le Groupe des Dombes était un groupe théologique à la fois catholique et protestant. En 1997, ce groupe a produit un document œcuménique majeur sur la place de Marie dans la foi. Et il est extrêmement intéressant de voir comment ils comprennent le virage effectué par Vatican II.

« Le concile Vatican II accomplit – *ce sont des catholiques et des protestants qui le disent* – un tournant dans la considération doctrinale de Marie. [...] Une autre tendance se faisait de plus en plus jour qui exprimait sa réticence devant ce qu'elle estimait être une "inflation mariale". [...] On y voyait] la nécessité de réintroduire Marie dans l'Église du côté des rachetés.^[23] »

Et voilà comment ils résument : « D'une mariologie autonome – *autonome ! il faut le faire... quelle caricature !* – et qui devenait dangereusement émancipée de l'ensemble de la théologie – *alors qu'on a vu à quel point elle s'y insérait de manière respectueuse et harmonieuse* – le Concile passait donc à une doctrine mariale intégrée et, en ce sens, fonctionnelle.^[24] [...] Après le Concile, la réflexion passe d'une théologie de Marie Reine à une théologie de Marie Servante.^[25] »

Ils parlent ensuite du terme de « médiation », disent dans quel sens on pourrait à la rigueur l'entendre, et terminent : « Ces précautions étant prises, on peut se demander s'il est opportun d'employer un terme qui demande tant d'explications et de justifications pour être "justement compris" en un sens très analogique, alors qu'il fait à l'évidence difficulté aux chrétiens issus de la Réforme.^[26] »

« Aujourd'hui – *c'est la conclusion* –, les orientations de Vatican II restent en vigueur. Cependant, on voit réapparaître dans certains milieux théologiques des orientations mariales d'avant Vatican II.^[27] » – *Autrement dit, "ils" ne sont pas morts...*

Le congrès de Częstochowa

Outre ce travail œcuménique, il y a aussi la déclaration de la commission théologique du congrès mariologique international de Częstochowa, toujours en 1997. Commission théologique d'un congrès mariologique qui se demande si l'on peut définir la corédemption, la médiation : eh bien non, parce que ces titres « sont exprimés de manière ambiguë, et nécessiteraient des clarifications qui risqueraient de susciter des malentendus doctrinaux.

« Ces titres pourraient être compris d'une façon qui ne serait pas conforme à la doctrine catholique selon laquelle le Christ est l'unique rédempteur et l'unique médiateur entre Dieu et les hommes.

« Le concile Vatican II a déjà exposé de manière suffisante la doctrine concernant le rôle de la Vierge Marie dans le mystère du Christ et de l'Église en soulignant clairement la subordination totale de la coopération maternelle à l'unique médiation salvifique du Christ.^[28] »

Circulez, il n'y a rien à voir...

Et en 2008, ce n'est rien de moins que le secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi qui dit que « le titre de *corédemptrice* n'est ni biblique, ni patristique, ni théologique ; il a été rarement utilisé par certains papes, et uniquement dans des allocutions mineures. Le concile Vatican II l'a délibérément évité.^[29] »

Ce texte, cette note, est donc à comprendre dans la continuité de ce virage pris au concile Vatican II pour faire disparaître la Vierge Marie. Et c'est pourquoi la seule référence vraiment citée dans cette note, c'est le texte de *Lumen Gentium* qui consacre cette démolition du dogme marial, réduite à n'être plus que notre mère dans un sens qu'on ne comprend plus vraiment.

Conclusion

Observation pratique

Alors puisqu'il faut conclure, notons bien et comprenons que cette note *Mater Populi Fidelis* n'est pas un accident. Elle est en parfaite continuité avec Vatican II qui continue à être la référence. Elle est en parfaite harmonie avec l'œcuménisme qui l'inspire. Et elle est donc en parfaite rupture avec la Tradition théologique et dogmatique. Elle est en harmonie avec la nouvelle rédemption et donc avec la nouvelle messe. À une conception atrophiée du mystère du Christ correspond une conception atrophiée du mystère de Marie.

Réponse

Mais on est comme toujours en présence d'un problème qui est d'abord doctrinal et donc, face à ce problème d'abord doctrinal, la réponse ne peut être que doctrinale. Il faut faire briller la vérité catholique. Il faut continuer de combattre ces perversions doctrinales par la dénonciation de l'erreur, par la mise en lumière de la Tradition de l'Église : c'est la seule vraie charité vis-à-vis de tous les égarés. Il faut continuer de rappeler la foi catholique par rapport à la Rédemption. Il faut continuer de rappeler la foi catholique par rapport à la Messe, de défendre les fondements doc-

trinaux du culte de l'Église, au-delà des simples préférences pour tel ou tel rite. Il faut continuer de manifester la rupture que constitue le Concile, et l'impasse conséquente à son érection en principe doctrinal. Et il faut défendre en particulier la Vierge.

Tout cela, c'est le combat que, humblement, s'efforce de mener la Fraternité Saint-Pie X pour la Tradition. Ce combat est plus que jamais d'actualité, parce que la situation dans laquelle nous nous trouvons est plus que jamais une situation de grave nécessité.

Cette touche mariale de l'apostolat de la Fraternité, il est exprimé par son fondateur dans les statuts de la Fraternité Saint-Pie X, où Mgr Lefebvre écrit que « la connaissance mystique et théologique de la sainte Messe doit accroître la dévotion [des membres de la Fraternité] pour ces saints mystères, pour la Vierge Marie Corédemptrice et *Médiatrice* ». C'est dans nos statuts : que la connaissance mystique et théologique de la sainte Messe accroisse notre dévotion pour la Vierge Marie Corédemptrice et Médiatrice.

Restaurer toutes choses par la Vierge Marie

Et donc il faut défendre la Vierge, et j'en termine avec cela : il faut défendre la Vierge, non pas seulement parce que cette note l'attaque et la démolit ; il faut défendre la Vierge, parce que le salut de l'Église, parce que la restauration de la foi, de la Tradition, et de toutes choses dans le Christ, passera par elle.

Il est tout à fait frappant de voir que, parmi les arguments qui sont avancés par les évêques qui, au moment du Concile, appellent de leurs vœux la définition des dogmes de la corédemption et de la médiation, il y a ces arguments que je vous lis : « Cela attirera au centre de l'unité catholique ceux qui s'en sont séparés. [...] Par ces nouvelles couronnes, la Vierge nous récompensera en nous obtenant la grâce de voir les chrétiens séparés de l'Église se réconcilier avec elle, et notre foi triompher de nouveau. [...] Marie se fera médiatrice des grâces, surtout de celles qui agréeront au troupeau de son Fils ses brebis les plus rebelles.^[30] »

Loin de craindre, dans la définition de ces dogmes, une menace pour les relations avec les fidèles séparés, ces évêques appellent de leurs vœux une mise en lumière plus éclatante du dogme de la Vierge, pour que l'on puisse triompher de ces égarements et attirer à la lumière de la vérité catholique tous ceux qui s'en sont éloignés.

Et donc je dois dire – j'ai commencé en disant que cette conférence était un honneur parce qu'elle permettait de rendre honneur à la Vierge Marie – je termine en disant qu'elle est une grâce, due à cette note doctrinale si catastrophique, dont nous avons compris la gravité. Comme le diable porte pierre, eh bien cette note est l'occasion d'une grâce : la grâce de pouvoir mieux exalter la Vierge Marie, et de pouvoir ainsi mieux préparer la restauration de l'Église.

Je vous remercie de votre attention.

(Sources : Congrès du Courrier de Rome /FSSPX Actualités)

Notes de bas de page

1. *Mater Populi fidelis*, n° 55.

2. *Mater Populi fidelis*, n° 22.
3. AAS 8, 1916, p. 146.
4. ASS 29, 1896–97, p. 206.
5. AAS 5, 1913, p. 364.
6. *Mater Populi fidelis*, n° 2.
7. *Ibid.*, n° 18.
8. *Ibid.*, n° 19. *Ibid.*, n° 19.
9. *Ibid.*, n° 21.
10. *Ibid.*, n° 22.
11. *Ibid.*, n° 24.
12. *Ibid.*, Présentation.
13. Léon XIII, *lucunda semper*, 8 septembre 1894.
14. *Ibid.*, ASS. 27, 1894–95, p. 178.
15. Père Marie-Joseph Nicolas, O. P., « La Doctrine de la Corédemption dans le cadre de la doctrine thomiste de la Rédemption », in *Revue Thomiste*, 1947, p. 34–35.
16. La Vierge, et elle seule, est, de droit, médiatrice universelle des grâces, en vertu :du mérite de congruo, déjà cité, par lequel elle a obtenu, par sa charité, toutes les grâces qui doivent être distribuées aux hommes pour leur sanctification ;de la mission maternelle qu'elle a reçue de Dieu, et qui était ordonnée à ce mérite particulier, comme à la vie surnaturelle de tous les hommes ;de la connaturalité, donc, entre ce qu'elle est (Mère de Dieu et Mère des hommes, Associée du Rédempteur, Reine du Ciel) et le fait de disposer des biens célestes et de les distribuer.Elle est médiatrice de droit et non seulement de fait. Il s'ensuit que, par sa dignité de Mère de Dieu et par l'éminence de sa grâce et de ses mérites, sa médiation diffère de celle des saints et la surpasse.
17. *Mater Populi fidelis*, n° 65 c).
18. *Ibid.*, n° 73.
19. *Ibid.*, n° 29.
20. *Ibid.*, n° 30.
21. *Ibid.*, n° 33.
22. Ralph Wiltgen, *Le Rhin se jette dans le Tibre*, p. 91.
23. Document du Groupe des Dombes, « Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints », in *La Documentation catholique* n° 2165, 3–17 août 1997, § 99.
24. *Ibid.*, § 101.
25. *Ibid.*, § 104.
26. *Ibid.*, § 108.
27. *Ibid.*, § 109.
28. Commission théologique du Congrès de Czestochowa, *Pétition pour la définition du dogme de Marie Médiatrice, Co- rédemptrice et Avocate*, « Déclaration de la Commission théologique du Congrès de Czestochowa », in *L'Osservatore Romano*, 4 juin 1997, n° 10.

29. Mgr Angelo Amato, *in L'Avvenire*, 9 juillet 2008.
30. Cf. Abbé Jean-Michel Gleize, « Marie Médiatrice à la veille du concile : la doctrine de l'épiscopat (I) », *in Le courrier de Rome* n° 691, novembre 2025, § 4, 20 et 25.

Source : laportelatine.org/formation/marie-nest-elle-plus-coredeptrice-conference-de-labbe-foucauld-le-roux

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France